

Fabienne Boulin accuse la chaîne parlementaire de partialité



Fabienne Boulin, fille de l'ancien ministre Robert Boulin.
© Photo AFP PATRICK KOVARIK

Fabienne Boulin, la fille de l'ancien ministre décédé dans des conditions suspectes en 1979, s'indigne de la diffusion sur LCP d'un documentaire favorable à la thèse du suicide de son père.

Depuis plus de dix jours, le courrier adressé par **Me Marie Dosé**, l'avocate de Fabienne Boulin, au président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone, reste sans réponse.

Dans cette lettre, la fille de Robert Boulin, l'ancien ministre de Valéry Giscard d'Estaing décédé dans des conditions suspectes, le presse d'intervenir auprès des dirigeants de la chaîne parlementaire, (LCP) placés sous son autorité. De façon à mettre immédiatement un terme à « *un manquement grave et répété à l'exigence d'impartialité qui engage cette chaîne citoyenne.* » (1)

« Il ne fait que salir sa mémoire »

LCP diffuse depuis plusieurs semaines le documentaire réalisé par Gilles Cayatte qui défend la thèse officielle du suicide. « *Loin de fournir une information objective et impartiale, il ne fait que salir la mémoire de Robert Boulin et celle de sa famille en cherchant à discréditer le combat de sa fille pour la vérité sur les circonstances de sa mort* », souligne Me Marie Dosé. Le long métrage de Gilles Cayatte a été programmé sur LCP à une quinzaine de reprises dans les quinze derniers jours du mois de novembre et il est disponible en podcast.

Le film avait été diffusé pour la première fois sur France 3 le 28 janvier 2013. La veille d'une seconde soirée débat consacrée par la chaîne à l'affaire Boulin illustrée cette fois-ci par le docu-fiction de Pierre Aknine intitulé « Crime d'État ». « *On pouvait penser que la présentation successive de ces deux films répondait alors à un souci d'équilibre de la part de cette chaîne publique*, explique Fabienne Boulin. *D'autant qu'à la différence du film de Pierre Aknine, celui de Gilles Cayatte, et c'est ce qui lui enlève irrémédiablement toute crédibilité, se contente du propre aveu de son auteur d'exposer ce que l'on croyait savoir de l'affaire en 1979.* »

Fabienne Boulin reproche au réalisateur d'avoir totalement occulté les avancées décisives dans la recherche de la vérité. « *Il feint par exemple d'ignorer que selon la version officielle, la découverte du corps de Robert Boulin aurait eu lieu à 8h45, le matin du mardi 30 octobre*

1979 alors même que les plus hautes autorités de l'État on su que le corps avait été retrouvé vers 1 h du matin comme le démontrent les déclarations concordantes de Raymond Barre, Christian Bonnet et Yann Gaillard, aujourd'hui sénateur. »

« Il n'hésite pas à faire parler les morts »

Gilles Cayatte utilise en voix off, dans son film, des extraits du livre écrit par Bertrand Boulin, le frère de Fabienne, décédé en 2002. *« Il n'hésite pas à faire parler les morts, déplore Me Marie Dosé. Il se sert d'un ouvrage écrit à chaud sous le poids du deuil mais aussi sous le poids du mensonge des autorités de l'époque, quand il tentait de mettre ses propres mots sur l'inexplicable geste prétendu de son père Faire un tel usage de ce livre est indigne alors que Bertrand Boulin n'a cessé ensuite et jusqu'à sa mort de se battre haut et fort contre la thèse officielle du suicide. »* De la même façon, peu avant sa disparition, l'ancien ministre Jean Charbonnel avait interpellé le président de France Télévision pour s'insurger de la « *manipulation* » de son témoignage par Gilles Cayatte.

« Sans doute à cause de l'apparente crédibilité que lui confère à tort sa diffusion sur LCP, ce documentaire se trouve aujourd'hui le seul disponible sur le site de l'Institut national de l'audiovisuel, institution elle aussi publique et financée par l'impôt alors qu'un grand nombre de travaux journalistes beaucoup plus sérieux sur l'affaire Boulin ont été diffusés au cours des 35 dernières années », déplore Me Marie Dosé. Respectueuse de la liberté d'expression, Fabienne Boulin ne demande pas le retrait du film de Gilles Cayatte. Mais au nom du principe d'impartialité de l'information diffusée sur chaîne publique, elle demande à Claude Bartolone de diffuser le docu-fiction de Pierre Aknine dans des conditions de fréquence et de créneaux identiques à celle du film de Gilles Cayatte.

(1) *Sollicité par nos soins, le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, n'a pas donné suite à nos demandes.*